

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 27

Nombre de délégués suppléants présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, à quinze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : *BELGHACHEM Kamel, CAROLO-LUTROT Virginie, CORITON Bastien, DENIZE Frédéric, PESQUET Patrick, VASSE Jean-Marc, AUGIER Philippe, GUEROULT Claire, GIRARD Serge, SCARANO Eric, VASSET Laurent, COLSON Joël, DEBONS Régis, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, LEPRETTRE Pascal, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROUSSELIN Jean-Louis, SAINT-MARTIN Florent, THIBAUDEAU-RAINOT Florence, VANDAELE Virginie, AUBEY François, PERINI Angélique, MARTIN Vincent, PRESLES Gwendoline,*

Conseillers suppléants : *NOUVEL-ROUSSELOT Colette, AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, BŒUF Augustin, CORNU Pascal, DELAFOSSE Fabienne, FONTAINE Patrick, GIMARD Antonin, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE LUC, LEMOINE Sandrine, NIANG-FOUQUET Oumou, FRAQUET Denis, LENAIN Hubert, PIEDNOEL Denis*

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires : COURCOT Chantal, PERALTA Didier, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, LECOURT Pascal, NAVARRE Jean-Louis, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, GUESDON Alain, BAILLARD André, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, GUEROUT Anthony, LECOQ Jean-Paul, LEFEBVRE Patrick, LETHUILLIER Cyriaque, MERVILLE Denis, MOREL Christine, TETREL Marc-Antoine, VASSE Sylvain, FEREMANS Sylvie, LECLERC Sébastien, LEGOUVERNEUR Frédéric, TARGAT Dany, VALTER Clotilde, VERSAVEL Léa, VESQUE Danièle, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine.

Conseillers suppléants : DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, POURDIEU Brigitte, AUBER François, BARIL Thérèse, BELLENGER Dominique, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FORT Jean-Luc, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LESUEUR Raphaël, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, COLOMER Christophe, DE JAEGER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, FROMAGE Françoise, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cédric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria.

Délibération n°20221013 - 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un membre pour remplir la fonction de secrétaire de séance au cours de la présente réunion et d'adopter la délibération suivante.

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE DE

- **Désigner** Monsieur Antonin GIMARD comme secrétaire de séance.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 02 DEC. 2022

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 27

Nombre de délégués suppléants présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, à quinze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : *BELGHACHEM Kamel, CAROLO-LUTROT Virginie, CORITON Bastien, DENIZE Frédéric, PESQUET Patrick, VASSE Jean-Marc, AUGIER Philippe, GUEROULT Claire, GIRARD Serge, SCARANO Eric, VASSET Laurent, COLSON Joël, DEBONS Régis, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, LEPRETTRE Pascal, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROUSSELIN Jean-Louis, SAINT-MARTIN Florent, THIBAUDEAU-RAINOT Florence, VANDAELE Virginie, AUBEY François, PERINI Angélique, MARTIN Vincent, PRESLES Gwendoline,*

Conseillers suppléants: *NOUVEL-ROUSSELOT Colette, AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, BŒUF Augustin, CORNU Pascal, DELAFOSSE Fabienne, FONTAINE Patrick, GIMARD Antonin, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE LUC, LEMOINE Sandrine, NIANG-FOUQUET Oumou, FRAQUET Denis, LENAIN Hubert, PIEDNOEL Denis*

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires : COURCOT Chantal, PERALTA Didier, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, LECOURT Pascal, NAVARRE Jean-Louis, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, GUESDON Alain, BAILLARD André, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, GUEROUT Anthony, LECOQ Jean-Paul, LEFEVRE Patrick, LETHUILLIER Cyriaque, MERVILLE Denis, MOREL Christine, TETREL Marc-Antoine, VASSE Sylvain, FEREMANS Sylvie, LECLERC Sébastien, LEGOUVERNEUR Frédéric, TARGAT Dany, VALTER Clotilde, VERSAVEL Léa, VESQUE Danièle, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine.

Conseillers suppléants : DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, POURDIEU Brigitte, AUBER François, BARIL Thérèse, BELLENGER Dominique, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FORT Jean-Luc, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LESUEUR Raphaël, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, COLOMER Christophe, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, FROMAGE Françoise, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cédric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria.

Délibération n°20221013 - 02 - Procès-verbal du 7 juillet 2022 - adoption

Il convient d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 7 juillet 2022 et de prendre la délibération ci-dessous.

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 7 juillet 2022,

DECIDE

- **D'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 07 juillet 2022.

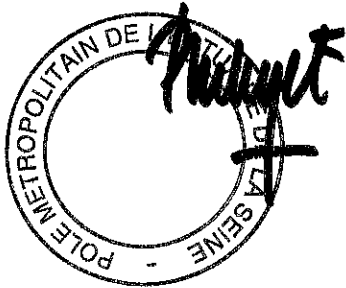
DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 27
Nombre de délégués suppléants présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, à quinze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : BELGHACHEM Kamel, CAROLO-LUTROT Virginie, CORITON Bastien, DENIZE Frédéric, PESQUET Patrick, VASSE Jean-Marc, AUGIER Philippe, GUEROULT Claire, GIRARD Serge, SCARANO Eric, VASSET Laurent, COLSON Joël, DEBONS Régis, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, LEPRETTRE Pascal, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROUSSELIN Jean-Louis, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau RAINOT Florence, VANDAELE Virginie, AUBEY François, PERINI Angélique, MARTIN Vincent, PRESLES Gwendoline,

Conseillers suppléants : NOUVEL-ROUSSELOT Colette, AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, BŒUF Augustin, CORNU Pascal, DELAFOSSE Fabienne, FONTAINE Patrick, GIMARD Antonin, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE LUC, LEMOINE Sandrine, NIANG-FOUQUET Oumou, FRAQUET Denis, LENAIN Hubert, PIEDNOEL Denis

- *Italique* : par visioconférence

ONT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires : COURCOT Chantal, PERALTA Didier, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, LECOURT Pascal, NAVARRE Jean-Louis, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, GUESDON Alain, BAILLARD André, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, GUEROUT Anthony, LECOQ Jean-Paul, LEFEBVRE Patrick, LETHUILLIER Cyriaque, MERVILLE Denis, MOREL Christine, TETREL Marc-Antoine, VASSE Sylvain, FEREMANS Sylvie, LECLERC Sébastien, LEGOUVERNEUR Frédéric, TARGAT Dany, VALTER Clotilde, VERSAVEL Léa, VESQUE Danièle, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine.

Conseillers suppléants : DUBOCAGE Kevin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, POURDIEU Brigitte, AUBER François, BARIL Thérèse, BELLENGER Dominique, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FORT Jean-Luc, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LESUEUR Raphaël, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, COLOMER Christophe, DE JAEGER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, FROMAGE Françoise, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cédric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria.

Délibération n°20221013 - 03 - Rapport d'activité du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine 2021-2022 - adoption

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

VU :

- l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales
- les statuts du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine modifiés par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017,

- l'avis du Bureau métropolitain du 22 septembre 2022.

CONSIDERANT,

- la présentation du rapport annuel 2021-2022 du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2021-2022 du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine

DECIDE d'autoriser le Président à diffuser ce rapport d'activité auprès des collectivités membres.

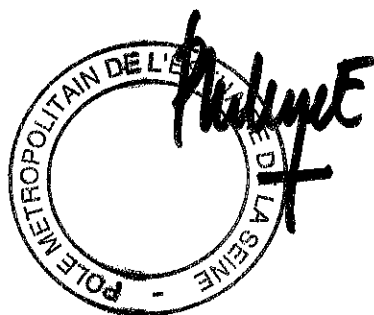
DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE



ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 02 DEC. 2022

République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62
Nombre de délégués titulaires présents : 27
Nombre de délégués suppléants présents : 15
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, à quinze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : *BELGHACHEM Kamel, CAROLO-LUTROT Virginie, CORITON Bastien, DENIZE Frédéric, PESQUET Patrick, VASSE Jean-Marc, AUGIER Philippe, GUEROULT Claire, GIRARD Serge, SCARANO Eric, VASSET Laurent, COLSON Joël, DEBONS Régis, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, LEPRETTRE Pascal, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROUSSELIN Jean-Louis, SAINT-MARTIN Florent, THIBAUDEAU-RAINOT Florence, VANDAELE Virginie, AUBEY François, PERINI Angélique, MARTIN Vincent, PRESLES Gwendoline,*

Conseillers suppléants : *NOUVEL-ROUSSELOT Colette, AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, BŒUF Augustin, CORNU Pascal, DELAFOSSE Fabienne, FONTAINE Patrick, GIMARD Antonin, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE LUC, LEMOINE Sandrine, NIANG-FOUQUET Oumou, FRAQUET Denis, LENAIN Hubert, PIEDNOEL Denis*

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires : COURCOT Chantal, PERALTA Didier, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, LECOURT Pascal, NAVARRE Jean-Louis, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, GUESDON Alain, BAILLARD André, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, GUEROUT Anthony, LECOQ Jean-Paul, LEFEBVRE Patrick, LETHUILLIER Cyriaque, MERVILLE Denis, MOREL Christine, TETREL Marc-Antoine, VASSE Sylvain, FEREMANS Sylvie, LECLERC Sébastien, LEGOUVERNEUR Frédéric, TARGAT Dany, VALTER Clotilde, VERSAVEL Léa, VESQUE Danièle, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine.

Conseillers suppléants : DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, POURDIEU Brigitte, AUBER François, BARIL Thérèse, BELLENGER Dominique, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FORT Jean-Luc, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LESUEUR Raphaël, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, COLOMER Christophe, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, FROMAGE Françoise, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cédric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria.

Délibération n°20221013 - 4 - Télétravail - adoption

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

CONSIDERANT que les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation.

Article 1 : Les activités concernées par le télétravail

Il est décidé que les activités suivantes pourront être effectuées sous forme de télétravail :

- Gestion, animation et suivi de projet
- Organisation des instances
- Animation des réseaux et groupes de travail
- Gestion administrative et financière

Article 2 : Le lieu d'exercice du télétravail

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent

Article 3 : Les règles en matière de sécurité informatique

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données doit être préservée.

Article 4 : Prise en charge par l'employeur des coûts du télétravail

L'employeur met à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivants : ordinateur, logiciels.

Article 5 : Durée de l'autorisation

La durée de l'autorisation est d'un an maximum. L'autorisation peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier.

Article 6 : Quotités autorisées

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail ne sera pas supérieure à 2 jours par semaine. Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut donc être inférieur à trois jours par semaine. A noter que les seuils définis peuvent s'apprécier sur une base mensuelle.

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

DECIDE l'instauration du télétravail au sein du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

DECIDE la validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE

COPIE CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
COMPTER DU 02 DEC. 2022



République Française

SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués métropolitains en exercice : 62

Nombre de délégués titulaires présents : 27

Nombre de délégués suppléants présents : 15

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 32

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, à quinze heures, les délégués métropolitains élus par les EPCI membres du syndicat du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine, se sont réunis, au Carré des Docks du Havre, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine.

ETAIENT PRESENTS :

Conseillers titulaires : *BELGHACHEM Kamel, CAROLO-LUTROT Virginie, CORITON Bastien, DENIZE Frédéric, PESQUET Patrick, VASSE Jean-Marc, AUGIER Philippe, GUEROULT Claire, GIRARD Serge, SCARANO Eric, VASSET Laurent, COLSON Joël, DEBONS Régis, EUDIER Clotilde, FLEURET Alain, GASTINNE Jean-Baptiste, LEPRETTRE Pascal, MAURICE Jean-Louis, PHILIPPE Edouard, ROUSSELIN Jean-Louis, SAINT-MARTIN Florent, THIBAudeau-RAINOT Florence, VANDAELE Virginie, AUBEY François, PERINI Angélique, MARTIN Vincent, PRESLES Gwendoline,*

Conseillers suppléants: *NOUVEL-ROUSSELOT Colette, AUBRY Pierre, MAHEUT Raynald, BŒUF Augustin, CORNU Pascal, DELAFOSSE Fabienne, FONTAINE Patrick, GIMARD Antonin, LECLERCQ Caroline, LEFEVRE LUC, LEMOINE Sandrine, NIANG-FOUQUET Oumou, FRAQUET Denis, LENAIN Hubert, PIEDNOEL Denis*

- *Italique : par visioconférence*

ONT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS :

Conseillers titulaires : COURCOT Chantal, PERALTA Didier, DE GAETANO Sylvie, MARESCOT Michel, LECOURT Pascal, NAVARRE Jean-Louis, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, GUESDON Alain, BAILLARD André, BRUNEAU Alban, CANAYER Agnès, CHERRIERE Malika, DEJEAN DE LA BATIE Hubert, DOMAIN Christine, DUBOST Jérôme, GALOPIN Martial, GRANCHER Christian, GUEROUT Anthony, LECOQ Jean-Paul, LEFEBVRE Patrick, LETHUILLIER Cyriaque, MERVILLE Denis, MOREL Christine, TETREL Marc-Antoine, VASSE Sylvain, FEREMANS Sylvie, LECLERC Sébastien, LEGOUVERNEUR Frédéric, TARGAT Dany, VALTER Clotilde, VERSAVEL Léa, VESQUE Danièle, MAUPOINT Arnaud, MICHALOT Alain, SENINCK Régine.

Conseillers suppléants : DUBOCAGE Kévin, NIEPCERON Hervé, BEAUCHEMIN Marc, CAVELIER Stéphane, DECHAMPS Christine, DELAUNE Daniel, DORE Christophe, LEVEE Xavier, LOISON Marie-Françoise, RABBY-DEMAISON Frédéric, GRANTURCO Thierry, LEMONNIER Yves, DONNET Pascal, GELEBART Nicole, ROUSSELET Eric, HOUSSAYE Martine, POURDIEU Brigitte, AUBER François, BARIL Thérèse, BELLENGER Dominique, CHIROL Avelyne, COMBE Olivier, CREVEL Isabelle, DE BAZELAIRE Stéphanie, DEGENETAIS Françoise, FORT Jean-Luc, GREVERIE Denis, GRZELCZYK Marie-Catherine, GUERIN Marc, GUYOMAR Jocelyne, LE COURTOIS Anne-Virginie, LECACHEUR Aurélien, LESUEUR Raphaël, SANSON Didier, THOMAS Hubert, VIALA Martine, CHARBONNEAU Benoît, COLOMER Christophe, DE JAEGHER Thibaut, DESMONTS Jean-René, DROUET Mireille, FROMAGE Françoise, SAINT-MARTIN Jean-Paul, AUBOURG Jean, BROUT Cédric, DEZELLUS Michel, DUFROY Maria.

Délibération n°20221013 - 5 - Attribution d'un véhicule de fonction pour la Directrice générale du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine -

En 2019 le Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine a fait l'acquisition d'un véhicule Peugeot 308 afin de répondre aux déplacements, à l'échelle de l'Estuaire de la Seine, de la Directrice Générale dans le cadre de ses fonctions et conformément à son contrat de travail.

A la demande du Trésorier il est proposé qu'une délibération soit prise.

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique,

VU la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 dite de transparence de la vie publique.

CONSIDERANT que l'exercice des fonctions de Directrice Générale du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine justifie la mise à disposition permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour ses déplacements à l'échelle de l'estuaire.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de confirmer l'autorisation donnée à la Directrice Générale des services d'utiliser un véhicule de fonction mis à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel et privé.
- de la prise en charge par la collectivité des frais liés à l'utilisation du véhicule,
- de retenir comme calcul de l'avantage en nature valorisé sur le bulletin de salaire, l'évaluation forfaitaire annuelle, soit 12% du coût d'achat TTC

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Edouard PHILIPPE

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
A COMPTER DU 02 DEC. 2022**

